





Demande d'aide européenne Programmation 2014-2020

Axe 5 Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels Mesure 5.2.1 : Aide au fret de matières premières et export de produits finis

CADRE REGLEMENTAIRE: Fonds: FEDER

Programmes: PO Conseil Régional FEDER-FSE

•	plicative qui accompagne le présent document. dans ce document doivent être complétées.
Où faire parvenir votre dossier de demande d'aide ?	Direction des Fonds Européens Immeuble Pyramide 165 – 167 Route des Religieuses 97200 Fort de France Tél : 05 96 59 63 00
Informations réservées à l'administation :	
Date de dépôt de la demande d'aide	
Date d'Accusé Réception du dossier complet	
N° de dossier du système d'information (synergie / Osiris, etc.)	
e présent formulaire est accompagné :	
D'une notice explicative	
De trois annexes obligatoires :	
* Annexe 1 : Plan de financement de l'opération * Annexe 2 : Indicateurs	
* Annexe 3 : Récapitulatif des tarifs moyens de fre	.t
D'une annexe optionnelle consacrée à la description o	
	•
1- IDENTIFICATIO	N DU PORTEUR DE PROJET

Porteur du projet (organisme ou particulier) : _ Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction : N° SIRET: |__|_|_|_|_|_| N°RNA si le porteur de projet est une association : |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Taille de l'entreprise ¹ :	☐ Grande entreprise
	☐ Moyenne entreprise
	☐ Petite entreprise
	☐ Micro entreprise
Raison sociale (le cas éch	néant) :
Contact (Personne en ch	arge du suivi de l'opération et fonction) :
Téléphone : _ _	; _ _ _ _ _ Fixe
Mél :	
Adresse :	
	Commune :
Nature/statut juridique :	
Merci de bien vouloir cor association loi 1901, établisser	mpléter votre statut juridique à partir du référentiel INSEE Exemples : collectivité territoriale, société anonyme, nent public administratif, etc
AUTRES INFORMATIONS DU F	PORTEUR DE PROJET EN LIEN AVEC LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :
Régime TVA : □Assuj	jetti \square Non assujetti \square Partiellement assujetti au taux de %
NB : L'information sur le	e régime de TVA est susceptible d'être récupérée par les services de la DGFIP
_	
2- DESCRIPTION DE	E L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE, DE SON SYSTEME DE PRODUCTION ET DE SES METIERS
L Description of	LE ACTIVITÉ DE L'ENTRET RISE, DE SON STOTEME DE L'ROBOCTION ET DE SES METIERS
HISTORIQUE DE L'ENTREPRISI	E (DATE DE CREATION, PRINCIPALES ETAPES DU DEVELOPPEMENT):
1	
	rie des PME (Annexe I (Art 2) du règlement (UE) de la Commission n°651/2014 du 17 juin 2014) : Intreprise est constituée des entreprises qui occupent entre 50 et 250 personnes et dont le chiffre d'affaires
annuel n'excède ¡	pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions EUR.
	prise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel in annuel n'excède pas 10 millions EUR.
Une microentrep ou le total du bila	rise est définie comme une entreprise qui occupe moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel in annuel n'excède pas 2 millions EUR.

Une grande entreprise est une entreprise qui ne répond pas aux critères des PME







ACTIVITE

1.	Code NAF / APE :		
2.	Activité principale :		
3.	Produits mis sur le marché (au cours des trois dernières a	nnées) :	
	Types de produits	% du chiffre d'affaire HT (€)	Commentaires (éventuellement)
	N-1		
	N-2		
	N-3		



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



4. Coût du fret dans le coût de revient, par type de produit (au cours des trois dernières années)

	T	T
Type de produits	% du chiffre d'affaire HT (€)	Commentaires (éventuellement)
N-1		
N-T		
N-2		
N-3		
5. Les autres métiers de l'entreprise (le cas échéant) 6. Organisation du service commercial :		







SCHEMA DE PRODUCTION

1. Description son	nmaire des étapes princip	oales de transformation (procédés de fabricati	on) :
2. Les approvision	nements en matières pre	emières (en année N-1) :		
Désignation	Quantité (Tonnes)	Coût total (K€))rigine
_			Locale	Extérieure (préciser)
Matières premières : ob traités ou fabriqués.	jets ou substances plus o	u moins élaborés destiné	s à entrer dans la con	position de produits
Les matières premières d fiche FRET fournie avec l	dont le coût d'acheminen <mark>le dossier-type.</mark>	nent fait l'objet d'une der	mande d'aide au fret,	seront <u>détaillées</u> dans la
3. Les approvision	nements en biens interm	nédiaires :		
Désignation	Quantité (Tonnes)	Coût total (K€)	Origine	
			Locale	Extérieure (préciser)
i				

Biens intermédiaires : produits bruts utilisés par l'entreprise et dont la transformation et la combinaison avec d'autres produits donneront naissance à un bien de production ou à un bien de consommation.

Les biens intermédiaires dont le coût d'acheminement fait l'objet d'une demande d'aide au fret, seront <u>détaillés</u> dans la fiche FRET fournie avec le dossier-type.







LES MARCHES:

(A)		

Joindre éventuellement une plaquette commerciale de présentation de l'entreprise et des produits distribués et ses marchés. Préciser les différents segments de votre marché. Les données sont attendues en année N-1.

1. Les principaux clients (tous marchés) :

Clients / Produits	Part du chiffre d'affaire HT (€)

2. Les principaux clients vers la Guadeloupe, Guyane et Réunion (en %) :

Clients / Produits	Part du chiffre d'affaire HT (€)
TOTAL	

3. Débouchés sur le marché « continental » de l'Union européenne (en %) :

Pays de destination / Produits	% CA « UE » / CA total
TOTAL	

4. Débouchés à l'exportation, hors UE continentale et DOM (en %) :

Pays tiers de destination / Produits	% CA « export » / CA total HT (€)
TOTAL	







LA CONCURRENCE :

Les données sont attendues en année N-1

nment l'entreprise s'organise-t-elle face à la conc	currence ? :	
MOYENS DE PRODUCTION : 1. Moyens techniques (principales unités et m	oyens de production)	
Type de matériel	Année de mise en exploitation	Etat du matériel
2. Moyens immatériels :		
☐ Recherche et développement (le cas écl	héant) :	
Comment sont améliorés les produits ou services actu	uels, comment sont élaborés les nouve	aux produits : interne, sous-traitance







Organisation actuelle du système de production Fournir éventuellement un organigramme fonctionnel de l'entreprise Management: (F Quels sont les derniers changements importants intervenus dans l'entreprise (changement d'encadrement, réorganisation hiérarchique...)? Références techniques, évaluations technologiques : Préciser pour chacune des activités et familles de produits : Les certifications qualité obtenues ; Les autres certifications et homologations obtenues ; Les autres références techniques.







Technologies et savoir-faire :

Préciser pour chacune des activités et familles de produits :

- Les technologies développées et/ou mises en œuvre ;
- Le caractère novateur et les avantages concurrentiels de ces technologies ;
- Les éventuels brevets déposés ou en cours de dépôt (objet, référence...)

-	Les accords industriels.
_	
_	
	☐ Organisation du service commercial :





Faiblesses



Menaces

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE :

Forces

 Contexte 	économique	dans led	auel l'	entreprise	evolue :
------------------------------	------------	----------	---------	------------	----------

Contraintes en termes de marché, de production, de ressources humaines, etc.

2. Facteurs clés de succès :								
3. Eléments de différentiation par	rapport à la concurrence :							







4. Stratégie de développement :

Quelle est la stratégie de votre entreprise au regard des éléments de réponse apportés aux points 1, 2 et
Quels sont les derniers changements importants intervenus dans l'entreprise (investissement, clientèle, nouveau produit, etc.) ?
Quel est l'objectif actuel du dirigeant pour les deux ans à venir ? Comment l'entreprise est-elle organisée pour atteindre cet objectif (production, fonction commerciale, recherche et développement, etc.) ?

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION

PLAFOND D'AIDE PUBLIQUE DANS LA CADRE DU PO:

Un plafonnement du montant total d'aides publiques (y compris participation de l'Etat) à 600 000 € annuels par entreprise. Un taux d'aides publiques maximum de 40 % pour les Grandes entreprises et de 45 % pour les PME et TPE.

Les TPE et PME peuvent bénéficier d'une bonification de 5 % pour celles intervenant dans les secteurs stratégiques identifiés dans le PO.

Ces taux sont susceptibles s'être révisé pour tenir compte des co-financements disponibles et du niveau de consommation.

CRITERES D'ELIGIBILITE SPECIFIQUES:

Pour l'export de produits finis,	seuls les produits	industriels et	artisanaux i	ssus de la	production I	locale
sont éliaibles :						

□ Application de la rétroactivité au 1er janvier 2014 : Les demandeurs devront déposer un dossier global pour les années 2014 – 2015 avant le 30 septembre 2015. Pour les années suivantes un dossier annuel devra être déposé avant le 30 juin de l'année en cours.







DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

(Joindre tous les éléments de diagnostic, de définition des objectifs, de description détaillée des moyens, etc. qui vous paraissent utiles à la bonne compréhension de l'opération)

Contexte, présentation générale de l'opération :
Objectifs recherchés :
Principales actions présentées :
Pattachement de l'enération au programme :

Rattachement de l'opération au programme :

PO FEDER 2014-2020

Axe 5 : compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels

Mesure 5.2.1 : Aide au fret (approvisionnement en matière premières / exports de produits finis)



4.





En quoi l'opération contribue-t-elle aux objectifs du dans la notice explicative) et de la mesure d'aide au	programme (voir axes prioritaires et objectifs stratégiques présentés fret ?
Résultats escomptés (cible visée)	
CALENDRIER DETAILLE DE L'OPERATION	
Précisez le phasage de l'opération (déroulé des étap	es à mettre en œuvre pour réaliser l'opération)
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Moyens mis en œuvre par le porteur de projet	
Ces moyens permettent au service instructeur d'app bien votre opération dans les délais prévus.	récier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à
Moyens humains affectés à l'opération :	personnes.
Fonction des personnes affectées à l'opération	Temps prévisionnel consacré (part d'affectation à l'opération)
1.	(préciser l'unité : ex : jours, heures)
2.	
3.	







Autres moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens matériels, immatériels,)
Moyens administratifs de suivi du dossier
TARIFS DES CONDITIONNEMENTS
TARIFS DES CONDITIONINEMENTS
David hán áfising de Vaide au fust vous deven demanden autot transitaire (s) avec le (s) avec le (s) vous traites de managing au
Pour bénéficier de l'aide au fret, vous devez demander au(x) transitaire(s) avec le(s)quel(s) vous traitez de renseigner, dans le tableau récapitulatif fourni en annexe (Annexe 3), les tarifs moyens pratiqués dans l'année pour chaque type de
conditionnement et pour chaque route maritime, par au moins deux (voire trois, en fonction de l'offre existante)
armements.
armements.
Votre société bénéficie-t-elle d'un accord de groupe avec un transitaire ? OUI NON
votre societe beneficie i che a un accora de groupe avec un transitaire :
Si oui, quel(s) avantage(s) cet accord procure-t-il à votre société ?
(Réduction tarifaire ? forfait ? pour quels pourcentage / montants, etc ?)
(Neduction tarijune : Jorjan : pour queis pourcentage / montants, etc : /

4- VALIDATION DES CRITERES DE SELECTION DU PROJET

Le projet devra ABSOLUMENT répondre à deux des critères de sélection ci-dessous énoncés ET obtenir le score minimum de 5 afin de pouvoir être présenté en Comité de Programmation Stratégique. En fonction des critères auxquels vous êtes soumis, merci de justifier de leur validité. Celle-ci sera formellement vérifiée par le service instructeur.







Le projet sélectionné :

Relève du secteur de l'artisanat et / ou des cinq filières stratégiques identifiées	3
Préciser :	
Démontre l'absence d'incohérence entre aide au fret et le développement de la production locale	3
Préciser :	
✓	
Est porté par une TPE ou PME ou un groupement de TPE ou PME	2
Préciser :	
Vise le moyen de transport le plus économiquement avantageux	2
Préciser :	
2 critères minimum / Score	minimum : 5

(F

Pour démontrer l'absence d'incohérence entre l'aide au fret à l'approvisionnement et le développement de la production locale, la définition retenue du produit bénéficiaire de l'aide au fret à l'approvisionnement est la suivante : la matière première n'est disponible localement ni en quantité, ni en qualité ni en fréquence (critères non cumulatifs).

P

Pour viser le moyen de transport le plus économiquement avantageux, le coût du fret maritime est retenu comme référentiel d'intervention.







5- PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût total prévisionnel de l'opération	_€	□нт	□πc	
Montant de l'aide européenne solli	citée :	_€		
Autres aides publiques sollicitées (p nationale (Etat, Région, Départeme	orécisez origine et montant). Exemple : TVA nt, autre) :	NPR, d	éfiscalis	ation, contrepartie
Origine :	Montant		€	
Origine :	Montant		€	
Origine :	Montant		€	
Origine :	Montant		€	
Origine :	Montant		€	
LES DEPENSES PREVISIONNELLES				
Les dépenses éligibles à l'aide euro l'éligibilité des dépenses présentée	péenne sont décrites dans la notice explicat s dans le cadre de l'opération.	tive. Le	service i	instructeur vérifiera
₽				
Se reporter à <u>l'Annexe 1 « Plan de fi</u>	nancement » pour renseigner les dépenses prévis	ionnelle	de votre	opération, poste par poste
Les modalités de prise en compte des votre dossier. Vous trouverez dans la notice	dépenses (au réel, et/ou au forfait) relèvent d'un choi des premiers éléments explicatifs.	x du serv	ice instruc	teur après remise et analyse de
Attention : les dépenses déclarées	dans le cadre de la présente demande d'aid	de euro	péenne	ne peuvent être présentées

au titre d'un autre fonds ou programme européen.

ECHEANCIER DE L'OPERATION : les montants des dépenses prévisionnelles peuvent être ventilés par année dans la même annexe. Il s'agit de donner au service instructeur une estimation des demandes de paiement susceptibles d'être émises chaque année.

LES RESSOURCES

Le service instructeur vérifiera l'existence de cofinancement public ou privé présenté dans le cadre de l'opération.

Se reporter à l'Annexe 1 « Plan de financement » pour renseigner le tableau détaillé des ressources de votre opération

LES AIDES OBTENUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES : Cette rubrique ne concerne que les dossiers concurrentiels (*) relevant du règlement de la Commission européenne du 18 décembre 2013 sur les aides de minimis, de la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne sur les aides de minimis dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIEG), et d'autres dispositions imposant un plafond d'aides ne dépassant pas un montant d'aides publiques sur plusieurs années.

Attention: Pour certains dossiers, la règlementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entreprise sur trois années fiscales consécutives. Merci de bien vouloir lister dans le tableau ci-dessous l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années (aides, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, apport en nature, ...).







Le tableau ci-après est à compléter avec l'aide du pôle d'appui aux porteurs de projet

Nature du Financeur (ex : collectivité territoriale)	Forme de l'aide (ex : subvention, aide remboursable, etc)			dentification du dossier Mo		Montant de l'aide par année(€)			Total financeur			
						Année N-1	Année	N-2	Année N-3			
☐ L'entreprise appartient-elle à un groupe ? ☐ Oui ☐ Non Si oui veuillez remplir le tableau ci-dessous :												
Nom Part du capita dans l'entre				Effectifs		ectifs Total		Total bilan		Chiffre d'affaire (€)		
							Année N-1		Année N-2	Année N-3		
Quels sont les effectifs salariés actuels de l'entreprise ? salariés												
☐ Quel est le	chiffre d'affaire de	l'entreprise	?									
(*)Une opération es	(*)Une opération est considérée comme concurrentielle lorsque celle-ci est portée par une entité (quelle que soit sa											

(*)Une opération est considérée comme concurrentielle lorsque celle-ci est portée par une entité (quelle que soit sa forme juridique : association, établissement public, etc...) qui exerce une activité économique sur un marché de biens ou de services.







6- Indicateurs

INDICATEURS

La définition et le suivi des indicateurs permettent d'une part de rendre compte de l'avancement de l'opération et du niveau d'atteinte des objectifs et d'autre part de contribuer aux travaux d'évaluation menés dans le cadre du programme.

Pour identifier les indicateurs sur votre opération : se référer à la notice explicative de demande d'aide et à l'annexe 2 « <u>Indicateurs »</u> (en cours d'élaboration)

La sélection finale des indicateurs se fera avec le service instructeur.

7- AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

PUBLICITE

Rappel de l'obligation de publicité : tous les participants à l'opération et tous les <u>partenaires</u> mobilisés pour sa mise en œuvre doivent être informés du financement FEDER, par tous les supports appropriés comportant l'emblème européen et une mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FEDER.

Il est à noter que les informations relatives à l'opération seront publiées sur un site internet (nom du bénéficiaire, nom de l'opération, résumé de l'opération, dates de début et de fin de l'opération, total des dépenses éligibles de l'opération, taux de cofinancement UE, code postal de l'opération ou tout autre indicateur, pays, dénomination de la catégorie d'intervention dont relève l'opération)

Aussi ces informations seront publiées par l'autorité de gestion sur un site internet conformément à la règlementation applicable, dès lors que votre opération a été cofinancée.

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre de l'opération conformément aux obligations de publicité prévues par la règlementation.						

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UE

Indiquer ci-dessous si l'opération prend en compte ces principes horizontaux de l'Union européenne (de manière directe ou indirecte) ou ne les prend pas en compte (« sans objet ») et expliquer de quelle manière ils sont couverts.

Le porteur de projet pourra s'appuyer sur le service instructeur pour compléter les champs du tableau ci-dessous.

Priorités	OUI	Sans Objet	Si oui description des actions
Egalité femmes-hommes			
et non-discrimination			
Développement durable			

AUTRES DISPOSITIONS REGLEME	NT	AIRES
-----------------------------	----	-------

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ?	□Oui	□ Non	☐ Ne sait pas
L'opération est-elle concernée par la règlementation des aides d'Etat?	☐ Oui	□ Non	☐ Ne sait pas







MENTIONS LEGALES:

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide européenne.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au : Conseil Régional, Centre d'affaires Didier Plazza 2, rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort de France.

Tél: 05 96 59 63 00.

8- PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

LES PIECES CI-DESSOUS SONT NECESSAIRES A L'INSTRUCTION DU DOSSIER :

Pour tous les porteurs de projet :

- Dossier de demande d'aide signé, daté
- Document attestant la capacité du représentant légal
- Délégation éventuelle de signature
- Pièce d'identité du représentant légal
- IBAN/code BIC
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant
- Bilans comptables ou comptes de résultat des trois dernières années
- Justificatifs des dépenses prévisionnelles relatifs à la demande d'aide : devis, fiches de salaire, etc

Entreprises:

- Extrait Kbis de moins de 3 mois ou inscription au registre ou répertoire concerné
- Rapport / Compte-rendu d'activité
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaire, bilan des entreprises du groupe

Associations:

- Statuts
- Copie publication JO ou récépissé de déclaration en préfecture
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Dernier bilan et Compte-rendu approuvés

<u>NB</u> : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération et des dépenses présentées.







9- Obligations et attestation du porteur de projet

Je soussigné délégation d			ualité du signataire et représentant légal (ou signat estinée à la réalisation de l'opération intitulée	aire avec
«				». Rappel
du mo	ontant de l'aide européenne :	sollicitée :	€, pour un coût total de l'opération de	
€ HT/TTC.				
J'atteste sur	l'honneur :			
☐ L'exact	titude des renseignements	de la demande d'aide,		
_	ularité de la situation fiscale			
-			rivées que celles présentées dans le présent dossie	r,
-			ancer les dépenses de cette opération,	
			essement, liquidation) liée à des difficultés économi regard de la règlementation européenne des aides d'E	
	naissance des obligations d ner le service instructeur du c		t m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide tive de l'opération,	:
2- Fourn		aire jugée utile pour in	struire la demande et suivre la réalisation de l'opér	ation,
ľopér			on de l'opération (ex : période d'exécution, loca as de changement de ma situation (fiscale, sociale	
de l'o	pération, ou opérer un ch	angement de proprié	nt la nature, les objectifs ou les conditions de mise té du bien cofinancé le cas échéant, ou délocalise one couverte par le programme,	
	nt justifier les dépenses po cteur selon l'échéancier fix		aide européenne, et faire remonter les dépenses acteur.	au service
	une comptabilité séparée, ration,	ou utiliser un code cor	mptable adéquat pour tracer les mouvements com	ptables de
			ation européenne et nationale en vigueur,	
	oumettre à tout contrôle to nations en lien avec l'opéra		if, comptable et financier, et communiquer toute	s pièces et
10- Conse ci.	rver toutes les pièces du do	ossier jusqu'à la date p	orévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et arc	niver celui-
Le non-re l'aide eur	•	ns est susceptible o	de générer un reversement partiel ou tota	l de
i aiue eui	opeeille.	Fait à	, le	
		1 alt a	, ie	
		•	du porteur de projet (représentant légal ou délégué re :	·) -
				1

 $^{^2 \, \}text{Nous vous recommandons de prendre connaissance de la notice explicative jointe à la demande d'aide européenne}$